

INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan
BP 186 - 6 rue du 8 mai 1945 - Maison René Lucbernet
40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. /Fax : 05 58 05 92 88

E.mail : ufcmarsan@free.fr
montdemarsan@ufc-quechoisir.org

UFC que CHOISIR est une association Loi 1901.

L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan (adresse ci-dessus) les lundi, mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous

Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les après midi d'ouverture à Mont de Marsan ainsi que les matins des lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

- à Dax les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

[Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :](http://montdemarsan.ufcquechoisir.fr)
montdemarsan.ufcquechoisir.fr

Personne impliquée dans un procès et décès

Une personne impliquée dans un procès vient à décéder. La question se pose du maintien ou non de cette procédure. Au pénal, si la personne décédée est l'auteur de l'infraction poursuivie, sa mort entraîne l'extinction de l'instance. Au civil, l'action est de nature strictement personnelle, donc si une personne engagée décide l'action s'éteint (divorce par exemple)
En revanche, lorsque la procédure comporte des enjeux patrimoniaux, elle est transmissible. Les ayants droits de la personne décédée verront la poursuite de l'action engagée, à moins d'avoir renoncé à la succession.



Cueillette des fruits sur les branches de l'arbre de mon voisin

L'arbre planté chez un voisin est sa propriété. Les fruits accrochés aux branches lui appartiennent. En revanche vous pouvez conserver les fruits tombés à la condition de ne pas avoir provoqué vous-même leur chute. Par contre vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre qui dépassent la limite de propriété.



Billets de train d'occasion

Des sites internet se sont spécialisés dans la revente de billets d'occasion.

Tous les billets ne peuvent être cédés. Attention avant de payer.

La réponse dépend du type de billet :

- Billet cartonné, il n'est pas nominatif et peut être revendu
- Billet Ouigo ; il est nominatif mais peut être cédé à condition de changer le nom (gratuit dans le délai d'une heure avant après la réservation, sinon le service est facturé 10€ par internet et 20€ par téléphone. Le vendeur peut seul effectuer cette démarche
- Billet e-billet ; imprimé ou téléchargé. Il est nominatif et ne peut être revendu.

En cas de contrôle, si les noms sur le billet et sur votre pièce d'identité différent vous devrez régler une amende de 151€ et repayer le billet si votre voyage est supérieur à 150 km.

